



COMPTE RENDU RÉUNION DU CCAS DU 10 SEPTEMBRE 2021 À 18 H

Présent(e)s : Florent DE WILDE, Danielle HURÉ, Jean Manuel GERARD, Véronique MANTECON, Michaël BOURDON, Jean-Michel CAZEAUX, Michèle CASSON, Odette CAMUS, Marie-Claire LACHAUD, Béatrice SOULÉ PÉRÉ, Nicole VIGNIER

Absent(e)s représenté(e)s : Emilie GANZIN donne pouvoir à Danielle HURÉ, Christian FRANK donne pouvoir à Véronique MANTECON, Claude LOISEAU donne pouvoir à Marie-Claire LACHAUD, Nicole VIGNIER donne pouvoir à Odette CAMUS le temps de son absence

Absent(e)s : Marie-Claire VAN KEMPEN

Secrétaire de séance : Marie-Claire LACHAUD

Date de convocation : 3 septembre 2021

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu de Conseil de CCAS
- Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration
- Appel de fonds FAJ et FUL 2021
- Délibération permanente pour encaissements de dons
- Licences sportives gratuites pour les bénéficiaires des Restos du Coeur
- Banque alimentaire du Loiret : proposition de colis
- Repas / colis : mutualisation avec Sainte-Geneviève, Dammarie
- Repérage des invisibles de 16 à 30 ans (ESPACE)
- Suivi des dossiers
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu de Conseil de CCAS du 30 mars 2021

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'Administration ont bien reçu le dernier compte-rendu et si des remarques sont à formuler.

Le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration

Par délibérations n°7/2020 du 22 juin 2020 et n°11/2021 du 30 mars 2021, le Conseil d'Administration a donné délégation à Monsieur le Président ainsi qu'à Madame la Vice-Présidente dans divers domaines, et notamment pour :

- l'attribution des prestations d'aide sociale facultative dans la limite de 300 euros.

Monsieur le Président doit rendre compte au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de ces délégations. Il est donc rendu compte des décisions suivantes :

- Participation du CCAS à hauteur de 49 euros pour la location d'un camion à Super U pour le déménagement d'un locataire de la commune vers la commune de Gien. Le locataire a participé à hauteur de 20 euros. Facture totale de 69 euros.

- Octroi d'un bon alimentaire de 50 euros pour une personne ayant contracté la COVID-19 et qui a connu des soucis de paiements d'indemnités journalières de la MSA.

Le conseil d'Administration prend acte de ces informations.

18h10 : Arrivée de Nicole VIGNIER

Appel de fonds FAJ et FUL 2021

Le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de sa compétence en matière d'action sociale, pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL).

Le FAJ est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires ponctuels et de faible montant, répondant à un besoin précis (logement, travail, transports, etc.).

Le FUL a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement, en leur accordant des aides financières et en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement (cautionnement, dépôt de garantie, gestion des impayés de loyers, d'énergie eau ou téléphone).

La Commune de Châtillon-Coligny cotisait chaque année à ces fonds qui peuvent être actionnés au profit de locataires ou jeunes châtilonnais en difficulté.

En 2020, des aides ont ainsi été allouées à hauteur de 1 791.77 € au titre du FUL et de 239 € au titre du FAJ.

Dans sa délibération n° 9/2021, le Conseil d'Administration du CCAS décidait de prendre en charge sur le budget de l'exercice 2021 le paiement au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et au Fonds Unifié Logement (FUL).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de participer au financement du F.U.L. en 2021 à hauteur de :
 $0,77 \text{ €} \times \text{nombre d'habitants soit : } 0,77 \text{ €} \times 1907 = 1\,468.39 \text{ €}$
- de participer au financement du F.A.J. en 2021 à hauteur de :
 $0,11 \text{ €} \times \text{nombre d'habitants soit : } 0,11 \text{ €} \times 1907 = 209.77 \text{ €}$
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif 2021.

Délibération permanente pour encaissements de dons

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de la demande de la Trésorerie de Châtillon-Coligny concernant une délibération permanente pour l'acceptation de dons pour le compte du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement de dons sur le compte du CCAS à compter de ce jour.

Il est ensuite question de l'acceptation de dons au vestiaire municipal. Afin de pouvoir les accepter, un suppléant à la régie du CCAS et bénévole au vestiaire municipal devra être nommé.

Le vestiaire municipal ouvre ses portes dans son nouveau local rue Eugène Lemaire le 18 septembre. Ce local est plus lumineux, plus spacieux, chauffé. De nouveaux équipements ont

été achetés par la Commune : portants, caisses en plastique, étagères.

Licences sportives gratuites pour les bénéficiaires des Restos du Cœur

Par l'envoi d'un courriel, les Restos du Cœur ont informé les Communes de leur projet d'obtention de licences sportives gratuites pour les bénéficiaires des Restos du Cœur âgés entre 6 et 18 ans. Le but est de contribuer à leur bien-être, à leur développement physique et à l'apprentissage de l'effort.

Il y aurait 6 jeunes de Châtillon-Coligny susceptibles d'être visés par ce dispositif : 2 entre 6 et 10 ans, 2 entre 11 et 14 ans et 2 entre 15 et 18 ans.

Monsieur le Président explique que les familles touchant l'Allocation de Rentrée Scolaire ont reçu des Pass'Sport d'un montant de 50 euros par enfant de 6 à 17 ans afin de financer l'inscription de leurs enfants dans une association sportive. Il est donc probable que ces familles inscrites aux Restos du Cœur aient reçu le courrier leur annonçant cette aide de 50 euros.

Comment procéder ? Madame Vignier pense qu'il faut laisser un minimum à la charge des familles.

Monsieur Bourdon indique qu'il n'y a pas que la licence qui coûte cher mais également l'équipement pour certaines activités.

Monsieur Cazeaux remarque que d'autres familles pourraient être intéressées par l'octroi d'une aide de la part du CCAS, pas seulement des bénéficiaires des Restos du Cœur.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **de participer jusqu'à 50 euros pour l'obtention d'une licence sportive pour des jeunes mineurs. Chaque dossier sera examiné individuellement et un montant sera attribué en fonction de la situation familiale.**

Banque alimentaire du Loiret : proposition de colis

Comme chaque année, la banque alimentaire du Loiret propose aux communes une confection de colis de secours d'une valeur marchande d'environ 20 € par sac.

Madame la Vice-Présidente explique qu'une délibération avait été prise en juillet 2019 par les membres du CCAS. Celle-ci autorisait madame Casson du Secours Catholique à commander 5 colis alimentaires si celle-ci n'avait plus assez de produits pour distribuer jusqu'à la prochaine collecte.

Madame Casson explique que le Secours Catholique ne délivre plus de colis mais uniquement des chèques service. Ces chèques permettent aux bénéficiaires d'acheter des produits plus variés que ne le proposent les colis.

Monsieur le Président indique qu'il y a déjà des collectes alimentaires à Super U, le Secours Catholique, Madame Paysé au niveau de l'épicerie solidaire, les déplacements aux Restos du Cœur. L'offre est suffisamment complète sur la Commune de Châtillon-Coligny.

Aussi, les membres du CCAS décident de ne pas faire appel à la banque alimentaire du Loiret pour la confection de colis de secours.

Repas / colis : mutualisation avec Sainte-Geneviève, Dammarie

Cette année encore, avec la crise sanitaire persistante, il est trop prématuré de prévoir un repas des aînés.

Des colis et des bons restaurants seront à nouveau offerts cette année pour le moment de convivialité.

Une mutualisation des commandes de produits, notamment avec les communes de Dammarie-sur-Loing et de Sainte-Geneviève-des-Bois, permettrait d'obtenir des prix plus attractifs.

Un groupe de travail est constitué. Mesdames Casson, Soulé-Péré, Mantecon et monsieur Gerard travailleront au choix des produits.

Repérage des invisibles de 16 à 30 ans (ESPACE)

L'association ESPACE a répondu à un appel à projets consistant à repérer les jeunes invisibles, entre 16 et 30 ans, n'ayant ni études, ni emploi, ni formation.

L'objectif est de permettre d'accéder à un parcours d'intégration sociale et/ou d'insertion professionnelle suite à des actions de repérage et de mobilisation à des jeunes qui sont non connus et non suivis.

Des éducateurs des rues iront à la rencontre des jeunes. Ils sont en lien avec différents partenaires sociaux tels que Pôle Emploi, la Mission Locale.

Il s'agit d'une belle initiative pour les jeunes de Châtillon-Coligny.

Suivi des dossiers

Depuis la dernière réunion du mois de mars, plus de 30 personnes ont été suivies : dossiers retraite, CAF... Il s'agit notamment de personnes âgées ayant des difficultés dans leurs démarches administratives.

Questions diverses

Madame Vignier émet l'idée d'un recensement des jeunes de Châtillon-Coligny, de 16 à 20 ans afin de connaître leurs attentes. La population châtilloonnaise étant vieillissante, il lui paraît important de connaître les attentes des jeunes car la vision des choses n'est pas la même entre ces générations. L'idée est intéressante mais difficile à mettre en place, ne serait-ce que pour recenser ces jeunes.

Monsieur le Président explique que la Commune de Châtillon-Coligny est en train de mettre en place un Conseil Municipal de 16 jeunes conseillers, de 11 à 16 ans (CM2 à la seconde), pour un mandat de 2 ans. La finalité est de construire un projet sur la ville de leurs rêves et de le mettre en place.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h05.

Mme Marie-Claire Lachaud
Secrétaire de séance

M. Claire Lachaud

M. Florent De Wilde
Président du CCAS de Châtillon-Coligny

